



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord**

Cherbourg-en-Cotentin, le 02 février 2023

Division « action de l'État en mer »

N° 07 /2023/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par le bureau LN CIRC

[sec.aem@premar-manche.gouv.fr](mailto:sec.aem@premar-manche.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 10/1998 du 25 février 1998 interdisant la pratique de la plongée sous-marine dans une zone située aux abords des Huquets de Jobourg.

Le vice-amiral d'escadre Marc Véran  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18/2010 du 03 mai 2010 réglementant la circulation maritime, le mouillage, la pratique des activités nautiques ou sportives aux abords des Huquets de Jobourg ;

Considérant que les dispositions du présent arrêté ont été reprises dans l'arrêté préfectoral n° 18/2010 du 03 mai 2010 réglementant la circulation maritime, le mouillage, la pratique des activités nautiques ou sportives aux abords des Huquets de Jobourg.

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté préfectoral n° 10/1998 du 25 février 1998 interdisant la pratique de la plongée sous-marine dans une zone située aux abords des Huquets de Jobourg est abrogé.

**Article 2**

La directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche, le commandant du groupement de Gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation maritime, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs électronique de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ([www.premar-manche.gouv.fr](http://www.premar-manche.gouv.fr)).

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,  
par délégation, l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe  
des affaires maritimes Denis Mehnert  
adjoint pour l'action de l'État en mer,

Signature numérique de AG2AM  
Denis MEHNERT  
Date : 2023.02.02 15:04:15 +01'00'

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- PREF 50
- DIRM MEMDN
- DDTM 50 (servir DML 50)
- CROSS JOBOURG

### COPIES :

- COMNORD (COM – INFONAUT)
- archives (AEM n° 1.3.3.3. - chrono).